

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: AU, ADDIS ABABA

CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE

Sixième Session ordinaire

23 -24 janvier 2006

Khartoum (Soudan)

Assembly/AU/Dec. 91 - 110(VI)

Assembly/AU/Decl.1- 3(VI)

Assemblée/AU/Recommandations (VI)

**DECISIONS, DECLARATIONS
ET
RECOMMANDATIONS**

DECISION
RELATIVE A UNE SECONDE DECENNIE DE L'EDUCATION
POUR L'AFRIQUE (2006-2015) ET AU CADRE D'ACTION
DE LA SECONDE DECENNIE
Doc. EX.CL/224 (VIII) Rev.2

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du Rapport relatif à une seconde Décennie de l'Education pour l'Afrique (2006-2015) et au Cadre d'action de la seconde Décennie;
2. **ACCEPTE** les conclusions du rapport d'évaluation telles qu'amendées;
3. **FELICITE** les Etats membres et les Communautés économiques Régionales (CER) pour les efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs de la première décennie ; et salue leur collaboration lors de l'évaluation de la celle-ci;
4. **RECONNAIT** que, bien qu'il y ait eu des avancées significatives dans plusieurs domaines, le Continent a été confronté à des obstacles et des défis qui ont empêché le plein accomplissement de tous les engagements pris en 1997 par l'Organisation de l'Unité africaine ;
5. **RECONNAIT EGALEMENT** la nécessité d'accélérer et d'élargir l'accès à une éducation de qualité;
6. **APPROUVE** le Cadre d'Action de la Seconde Décennie de l'Education pour l'Afrique ;
7. **INVITE** les Etats membres à consacrer suffisamment de ressources à la mise en œuvre du Cadre d'action ;
8. **INVITE EGALEMENT** la Commission, les Communautés Economiques régionales et les Etats membres à renforcer la collaboration, la coopération et la coordination en vue de l'opérationnalisation du Plan d'action ;
9. **RECONNAIT** l'existence d'autres initiatives en matière d'éducation en Afrique, telles que l'Education Pour Tous, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et appelle à une meilleure

coordination entre ces initiatives et le cadre d'action pour la deuxième décennie de l'Éducation;

10. **PROCLAME** la période 2006-2015, la Seconde Décennie de l'Éducation pour l'Afrique ;
11. **INVITE** les agences et les institutions africaines et internationales, ainsi que les ONG, les organisations de la société civile et les partenaires au développement à contribuer par leur soutien technique et financier à la mise en œuvre du Plan d'action de la Seconde Décennie de l'Éducation, tant au niveau national, régional que continental.

**DECISION
SUR LA CHARTE REVISEE
DE LA RENAISSANCE CULTURELLE AFRICAINE**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** de la recommandation du Conseil exécutif visant l'adoption de la Charte révisée de la renaissance culturelle africaine ;
2. **ADOPTE** la Charte révisée tel que recommandé ;
3. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres afin qu'ils procèdent dans les plus brefs délais à la signature et à la ratification et de la Charte révisée.

**DECISION
SUR LES STATUTS DE L'ACADEMIE AFRICAINE
DES LANGUES (ACALAN)**

La Conférence :

1. PREND NOTE de la recommandation du Conseil exécutif relative à l'adoption du projet des statuts portant création de l'Académie africaine des langues (ACALAN), en tant qu'institution spécialisée de l'UA dont le siège sera basé à Bamako, République du Mali ;
2. ADOPTE le projet des statuts tel que recommandé ;
3. EXHORTE les Etats membres, les Communautés économiques régionales (CER), les partenaires et les autres organisations à fournir leur appui à la Commission de l'UA dans la promotion des activités de l'ACALAN.

**DECISION
SUR LE LIEN ENTRE
LA CULTURE ET L'EDUCATION**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport de la Conférence des Ministres de l'éducation qui a eu lieu à Alger en avril 2005 et des conclusions de la session extraordinaire des Ministres de l'éducation organisée à Addis-Abeba en janvier 2006 ;
2. **PREND NOTE EGALEMENT** du rapport de la 1^{ère} session de la Conférence des Ministres de la culture de l'Union africaine tenue à Nairobi en décembre 2005 ;
3. **CONVAINCUE** que le patrimoine et les valeurs culturels devraient servir de base à l'éducation à tous les niveaux ;
4. **RECONNAIT** l'importance des langues africaines comme véhicules d'instruction et de la culture pour la concrétisation de la renaissance africaine ;
5. **RAPPELLE** les engagements antérieurs en vue de protéger et de promouvoir les patrimoines culturels matériel et immatériel et d'élaborer des politiques appropriées pour le développement de la culture et la promotion du savoir endogène africain ;
6. **REAFFIRE** le lien indéniable entre la culture et l'éducation ainsi que le rôle de la culture et de l'éducation dans le développement socio-économique durable ;
7. **CONVAINCUE** de la nécessité de promouvoir l'instruction culturelle au sein de toutes les couches sociales de l'Afrique ;
8. **CONVAINCUE EGALEMENT** que la culture et l'éducation sont des armes importantes pour la lutte contre la pauvreté, la pandémie du VIH/SIDA et pour la promotion de la paix, de la stabilité et de la gouvernance ;
9. **RECOMMANDE** à éliminer certaines pratiques culturelles ayant un impact négatif sur la santé, le développement, les droits de l'homme et l'éducation ;

10. **RENOUVELLE** notre engagement à renforcer le lien entre l'éducation et la culture et à appuyer pleinement la mise en œuvre des programmes et projets à cet effet ;
11. **EXHORTE** nos Ministres de la culture et de l'éducation à créer des cadres de consultations régulières en vue de l'intégration de la culture dans l'éducation et de l'éducation dans la culture notamment par le biais de la refondation des systèmes de l'éducation en Afrique ;
12. **INVITE** la Commission, en collaboration avec les Etats membres et les CER, à suivre et faciliter la mise en œuvre de la présente décision et à diriger le processus de rétablissement du lien entre la culture et l'éducation en Afrique, à travers notamment l'Académie africaine des Langues et à présenter des rapports périodiques à ce sujet;
13. **INVITE** l'UNESCO et les autres partenaires compétents à appuyer les ministères de la culture et de l'éducation dans leurs efforts visant le rétablissement du lien entre la culture et l'éducation.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2006

Décisions, déclarations et recommandations

UA

UA

<http://archives.au.int/handle/123456789/1575>

Downloaded from African Union Common Repository